

médie en une multitude d'actes, entrons dans le Tiers-Ordre de saint François comme dans une arche de salut. Formons des *Fraternités* ; le seul nom de *fraternité*, que donne saint François à chaque groupe de Tertiaires, nous dit que la charité est le fondement indispensable de leur ordre, que ses disciples doivent se regarder entre eux comme des Frères, enfants d'une même maison. Dans sa règle du premier Ordre, le Séraphique Père dit aux Frères-Mineurs : " J'avertis et j'exhorte mes frères de ne point mépriser et de ne point juger les personnes qu'ils verront vêtues d'habits de luxe et aux brillantes couleurs, et rechercher la délicatesse dans le boire et le manger ; mais que chacun se juge et se méprise soi-même " (chap. II). De même aussi les Tertiaires doivent se garder de certaines vues étroites, mesquines, exclusives, qui les feraient juger moins favorablement des associations, des œuvres et des personnes qui existent en dehors du Tiers-Ordre, et mépriser les congrégations ou les offices de leur paroisse. Quel renversement ne serait-ce pas de voir des personnes tenues plus strictement que d'autres à l'humilité, à la simplicité et à la charité chrétienne, manquer les premières à ces vertus, et se décerner un brevet d'impunité et d'impeccabilité, à l'exemple de ce pharisien qui se disait n'être pas comme les autres hommes, et que l'évangile a si justement et si vertement stigmatisé dans ses pages immortelles.

Dans sa règle du Tiers-Ordre, saint François n'a rien tant à cœur que la charité. Aussi bien, sur les vingt chapitres qui la composent, on peut dire qu'il y en a sept consacrés à propager et augmenter cette vertu, ciment indispensable de toute vie chrétienne et religieuse, dont l'absence entraîne tant de maux à sa suite. Il veut qu'à tout prix on évite les procès, les querelles, qu'on s'entend toujours à l'amiable, et c'est principalement pour ce motif qu'il prescrit la visite des fraternités, ou la présence dans les congrégations franciscaines, à certaines époques déterminées, d'un supérieur chargé d'office de connaître les différends qui pourraient surgir, et de les terminer par son autorité acceptée de tous.

Mais cette charité ne doit pas être concentrée dans le Tiers-Ordre exclusivement. Partout où il trouvera un différend, le Tertiaire s'efforcera de l'écarter, en se faisant le trait d'union des cœurs. "*Bienheureux les pacifiques,*" est-il écrit, *parce qu'ils seront appelés les fils de Dieu.*